

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30 mars 2021

Nombre de membres afférents : 19

En exercice : 19 Qui ont pris part à la délibération : 18

Date de la Convocation : 25/03/2021

Date d'affichage : 25/03/2021

L'an deux mil vingt et un et le 30 mars 2021 à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE- Mylène DELORME - Christophe GRANGER- GAUTHIER Laurent- Véronique AUGIZEAU- Alexandra CHABANIS- Laure DUCHAMP- David MAGNET- Joël MALIGNIER- Marilyn MOUTET- Daniel PEYROL- Céline POIRRIER- Aurèlie SYLVESTRE- Patrice TETARD- Nathalie MARECHAL

Excusés : Mathilde SAVARY (pouvoir donné à Jean- Michel GAMORE)- Jean- Luc MONTAGNER (pouvoir donné à Joël MALIGNIER)- Jean GRANGER

Daniel PEYROL a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n°2021-025: Adoption du budget primitif 2021 du vieil Allan

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2311-1 à L 2343-2,

VU la délibération n°2021-015 en date du 11 mars 2021 adoptant le compte administratif 2020,

VU la délibération n°2021-024 en date du 30 mars décidant de l'affectation du résultat 2020,

Monsieur le Maire, expose le contenu du budget du vieil Allan de l'exercice 2021 en précisant les principales orientations,

VU l'avis de la « Toutes Commissions » réunie le 23 mars 2021,

Au vu de cet exposé, Monsieur le Maire propose l'adoption du budget primitif du vieil Allan pour l'exercice 2021 tel que présenté,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE A L'UNANIMITE le budget primitif du vieil Allan de l'exercice 2021 arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses (€)	44 231.19	655 592.46	699 823.65
Recettes (€)	44 231.19	655 592.46	699 823.65

POUR :18
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Yves COURBIS,

Maire